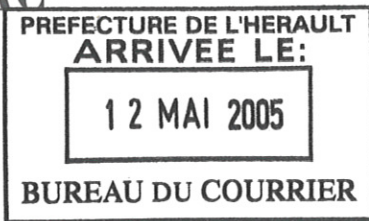




JUVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Date de la convocation : 3 mai 2005



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 31

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTE : Mme HARO

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – DEMANDES de SUBVENTION

Rapporteur : Madame LABORDE

La commune de JUVIGNAC souhaite regrouper sur le site de Courpouyran, en un même lieu sa crèche et sa halte-garderie, avec extension de la capacité d'accueil. Ce souhait, s'accompagnerait d'un projet innovant pour la région, à savoir l'accueil conjoint d'enfants handicapés moteurs et d'enfants valides.

Ce projet d'établissement, d'après le professeur AULOMBARD « répond aux attentes et devance les besoins d'une population qui augmente régulièrement et dont le taux de naissance à risque reste étonnement très stable (de 1.5 à 2 naissances pour 1000). Il correspond aux motivations de la société actuelle : accepter les différences, s'entr'aider, s'enrichir à travers l'autre, s'adapter ; c'est un lieu de vie commune où les différences se coordonnent. C'est un lieu d'écoute des parents qui leur permet de mieux vivre les problèmes de leurs enfants en se regroupant et en intervenant, s'ils le souhaitent, de façon active et concrète. Il représente la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la prise en charge des personnes handicapées ».

Ce projet estimé à 1 602 996, 77 €, se doit d'être fédérateur. Il ne peut être porté uniquement par la commune de JUVIGNAC.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocation familiale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 MAI 2005
et publication
le 12 MAI 2005



Le Maire